



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**  
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2019**

Sur convocation de Monsieur le Maire, Pierre ARNAUD, en date du 06 mars 2019, à 20h30,

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME – M. Étienne RENET – Mme. Sylvie BOUFFIÈS – M. Claude CELLIER – M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Élisabeth BERTRAND donne pouvoir à Mme Mireille DIEU.

Samuel CHARPENTIER donne procuration à Mme Sylvie BOUFFIÈS.

Ludovic GIRARD donne procuration à M. Pierre ARNAUD.

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de dix conseillers municipaux, la séance continuant, Monsieur le Maire prend la parole pour présenter l'ordre du jour et ajoute que deux personnes dans le public, MM. Olivier BERTRAND et Guillaume PORTUGUÈS, ont demandé à prendre la parole lorsque les points de l'ordre du jour les concerneront.

### **I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019**

*Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.*

### **II/ Délibération approuvant la modification des statuts de la communauté des Communes Vaison-Ventoux n°12**

Le projet de délibération de l'intercommunalité a été transmis à chaque conseiller pour étude lors du dernier conseil municipal du 21 janvier 2019. Monsieur le Maire explique à l'assemblée cette délibération qui vient approuver le changement des statuts de l'intercommunalité pour les compétences suivantes :

- 1- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) s'inscrit dans le domaine des compétences obligatoires et non plus seulement facultatives et les missions en sont précisées au regard des 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement.
- 2- Le développement économique : compétence entière pour la création, aménagement, entretien, et gestion des zones commerciales : il est question que la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales relève de l'intérêt communautaire.

- 3- Le mode de représentation des communes : « il conviendrait de ne pas préciser le détail de la représentation dans la rédaction des statuts à l'article 5, celle-ci ayant vocation à être redéfini tous les six ans, et faire référence uniquement au CGCT » .

M. Gérard MARTIN explique que l'intercommunalité décide d'investir ses efforts sur certaines zones d'activités pertinentes sur le territoire comme à Entrechaux, Vaison-la-Romaine et Sablet. Aussi, la commune doit présenter une demande spécifique pour faire émerger un tel projet mais que jusqu'alors cela n'avait pas été retenu par l'intercommunalité.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne le pôle économique, les élus de la commission Urbanisme ont défendu le maintien de la Zone Artisanale qui a fait l'objet de discussions lors des réunions concernant le projet du SCOT intercommunal. Aussi, les parcelles concernées resteraient ouvertes à ce projet si les activités économiques étaient dédiées à des activités en lien avec la cave coopérative.

*Avis : 1 « abstention »  
12 « pour »*

### **III/ Délibération fixant les indemnités de fonction des élus**

M. Le Maire expose à l'assemblée le souhait de M. Gérard MARTIN de partager un tiers de ses indemnités de fonctions à Mme Sylvie BOUFFIÈS dont il souligne l'implication dans de nombreux dossiers.

Aussi, l'enveloppe globale n'est pas modifiée mais seulement les taux de M. Gérard MARTIN qui se voit porter à 5.27 % et Mme Sylvie BOUFFIÈS qui bénéficiera d'un taux à 2.98 %.

Ces dispositions seront actées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et Mme Sylvie BOUFFIÈS remercie M. Gérard MARTIN pour son geste.

*Avis favorable à l'unanimité*

### **IV/ Délibération désignant l'entreprise en charge de la réfection du chemin de la Franchise et du chemin du Coustias-Programme Voirie 2018-2019 - Tranche 1**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme Voirie, Tranche 1, en soulignant que la commune a bénéficié de la subvention du Conseil Départemental de 29 400 € HT, pour la réfection des chemins.

M. Jean-Laurent MACABET ajoute que la commission Voirie a pu s'appuyer sur les compétences de MM. DONZET et PINGRET de l'Agence Routière Départementale de Vaison-la-Romaine qui ont fourni un travail de qualité concernant les demandes des élus.

Aussi, l'appel à candidatures concernant les travaux de voirie des chemins de la Franchise et du Coustias, a permis de recueillir les devis nécessaires et il convient de désigner l'entreprise qui va réaliser les travaux.

Après examen des différents devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise « SAS Missolin Frères » domiciliée à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) qui s'élève à l'enveloppe globale suivante :

Chemin de la Franchise	24 009.50 € hors taxe	28 811.40 € toutes taxes comprises
Chemin du Coustias	12 326.00 € hors taxe	14 791.20 € toutes taxes comprises
Montant global	36 335.50 € hors taxe	43 602.60 € toutes taxes comprises

Les autres entreprises qui ont soumissionnées sont :

TPR/BRIES - Orange 84	42 785.00 € HT	51 342.00 € TTC
COLAS	44 700.00 € HT	53 640.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, vote l'attribution du marché à l'entreprise « SAS Frères Missolin ». Les élus sont très satisfaits de pouvoir réaliser ces travaux de voirie dont les travaux pour le chemin des Mourdonnes vont débiter à la fin du mois de mars.

*Avis favorable à l'unanimité*

#### **V/ Délibération autorisant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du programme départemental Voirie - Tranche 2.**

M. Jean-Laurent MACABET poursuit son exposé concernant les voies communales prioritaires dans les travaux de réfection. Comme l'année dernière, il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie communale et intercommunale pour que la tranche 2 du programme de voirie communale puisse se faire.

La commune a sollicité la DACT (dispositif d'assistance des collectivités territoriales) auprès du Conseil Départemental qui se traduit par le soutien des techniciens de l'Agence Routière Départementale. Ainsi, les voies communales inscrites dans cette tranche 2 sont les chemins de Saint-Claude et des Faïnes, ainsi que l'Impasse du Jas des Vaches, et portant l'enveloppe des travaux à 69 907.50 € HT.

Aussi, il propose d'inscrire le chemin de Saint-Claude et l'Impasse du Jas des Vaches dans la tranche 2 du programme voirie pour le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental, mais de prévoir autrement le financement des travaux du chemin des Faïnes.

En effet, M. Gérard MARTIN ajoute qu'en cas d'obtention de la subvention de 24 900 €, la part restant à la charge de la commune serait importante puisqu'en ajoutant la TVA, il y aurait un reste à payer de 54 500 € environ. Or, il faut garder à l'esprit le financement des autres projets de l'équipe municipale.

C'est pourquoi, la rénovation du chemin des Faïnes qui est estimée à 15 397.50 € HT pourrait être envisagée par le biais du CDST (Contrat Départemental de Solidarité Territoriale) dont chaque commune peut bénéficier pour des opérations de travaux. Cela serait à arbitrer par la suite lorsque les dossiers des autres demandes de subventions auront apporté leurs éléments de réponse.

L'assemblée approuve ce montage et après délibération, il est convenu de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental pour le chemin de Saint-Claude et l'impasse du Jas des Vaches, soit un montant de 54 510 € HT. En cas d'obtention de la subvention de 29 400 € HT, cela aurait un coût global pour la commune de 36 000 € TTC.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS rappelle que le Syndicat d'Électricité de Vaucluse doit intervenir pour l'enfouissement des lignes sur une partie du chemin de Saint-Claude et que l'agenda des travaux est pour le second semestre 2019.

*Avis favorable à l'unanimité*

#### **VI/ Les commissions.**

- **Commission « Urbanisme » :**

M le Maire annonce que MM. Olivier BERTRAND et Guillaume PORTUGUÈS vont prendre la parole pour évoquer leurs dossiers personnels : M. Olivier BERTRAND qui est présent en tant que Président de la Cave Coopérative et qui vient présenter le dossier relatif au projet de permis de construire concernant la cave et M. Guillaume PORTUGUÈS qui souhaite s'exprimer au sujet de l'installation de l'antenne « ORANGE ».

Tout d'abord, Mme Sylvie BOUFFIÈS présente les instructions des dossiers depuis le précédent conseil municipal :

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

La Cave La vigneronne, a déposé le 22/01/2019, un permis de construire pour l'installation de cuves, pressoirs et bennes, située 165, route de Buisson, en zone Nv. En cours d'instruction.

## **DÉCLARATION PRÉALABLE**

ORANGE France, a déposé une déclaration préalable le 10/01/2019, pour l'installation d'une antenne relais, sur un terrain situé chemin des Estailades, en zone A. Accordé le 29/01/2019.

M. DIEU Simon, a déposé une déclaration préalable le 31/01/2019, pour la création d'ouvertures en façade Est et la réfection partielle de la toiture, sur un terrain situé 319, chemin de Saint-Claude, en zone Nh. En cours d'instruction.

Rénovation du local de La Poste : la commune de Villedieu, a déposé une déclaration préalable le 07/02/2019, pour le remplacement de la porte d'entrée et la mise en place d'un bardage bois en façade, sur un terrain situé 1, place Yves TARDIEU, en zone UA. Accordé le 21/02/2019.

Mme LIEUTAUD Anne-Marie, a déposé une déclaration préalable le 13/02/2019, pour la construction d'une piscine et d'un mur de clôture en limite Sud, sur un terrain situé 9, chemin de Saint Claude, en zone UA et UBa. Accordé le 07/03/2019.

M.JACQUINET Marie, a déposé une déclaration préalable le 07/03/2019, pour l'aménagement d'une partie de combles et la pose de deux fenêtres de toit, sur un terrain situé 141, rue des Espérants, en zone UA. En cours d'instruction.

## **CERTIFICAT D'URBANISME**

Mme MAZUR Séverine, a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel le 22/01/2019, pour la création d'un logement par extension de deux bâtiments existants, sur un terrain situé 689 A, chemin de Saint-Laurent, en zone Nh. En cours d'instruction.

## **AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITE ERP)**

Néant.

## **LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Sur les parcelles D 497, D 778, D 779, D 782, D 783, D 784, D 787, D 797, situées 657 chemin de Saint-Claude, appartenant à Monsieur GAY Patrick et Madame POIX Arlette et vendues à Monsieur et Madame BOONE Patrick.

Mme Sylvie BOUFFIÈS revient ensuite sur le sujet de l'antenne « ORANGE » et précise les informations suivantes : la commission urbanisme a émis un avis favorable à ce projet puisque conforme aux règles urbanistiques, mais surtout parce qu'il répond à un besoin et une demande de la population en matière de téléphonie mobile, car la commune manque cruellement d'une couverture réseau.

L'élue déléguée à l'urbanisme ajoute qu'un recours gracieux exercé par un administré est en cours, et que certains concitoyens (surtout les riverains de cette future antenne) ne sont pas d'accord avec ce projet pour diverses raisons ; aussi une réunion aura lieu le mardi 12 mars 2019 après-midi à la mairie à 14h00 et où seront présents des représentants d'ORANGE et de la SNEF afin de répondre aux questions des riverains et peut-être envisager d'autres solutions.

M. Guillaume PORTUGUÈS explique que ces informations répondent en partie à certaines de ses interrogations mais que cette implantation se fera à 200 mètres de sa propriété et qu'il s'interroge sur l'impact « santé publique ». Il aimerait savoir si cette antenne pourrait être installée sur un autre terrain sans ce risque de nuisances pour les riverains.

Si M. le Maire répond que la commune reste ouverte à toutes possibilités concernant cette antenne, M. Daniel LABIT-BARTHALOIS ajoute que le maire, même en cas de désaccord, ne peut pas refuser l'implantation d'une antenne relais car la directive de couvrir le territoire national émane du gouvernement.

M. Olivier Bertrand prend ensuite la parole pour présenter le projet de restructuration de l'outil de production de la cave avec la mise en place de 7 cuves sur le versant Est devant lesquelles des cyprès de Florence de 4 mètres de haut vont être plantés. Il y aura également 3 pressoirs installés au Nord et un projet de réfection du cabanon. Outre la modernisation de l'équipement, cela permet aussi de sécuriser le travail des équipes et d'augmenter la capacité de production.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal salue le dynamisme de la direction de la cave et de l'ensemble des coopérateurs. Il convient également de mettre à l'honneur l'obtention des 12 médailles lors du Concours Général Agricole de Paris.

Enfin, M. le Maire explique que lors des réunions concernant le SCOT Intercommunal (Schéma de Cohérence Territorial), la commission Urbanisme communale a défendu le maintien du projet de zone artisanale sur la commune.

Mme Sylvie BOUFFIÈS fait part à l'assemblée des informations transmises par M. Samuel CHARPENTIER concernant les travaux d'aménagement de l'aire de jeux. La première phase des travaux débutera le 25 mars prochain et l'accès au skate-park sera donc impossible pendant la semaine entière avec des travaux de terrassement, d'installation du tourniquet et du panier de basket. Ensuite, la seconde intervention aura lieu du 08 au 12 avril prochains pour l'implantation des modules de Street-work-out. M. Samuel CHARPENTIER tenait à remercier la société « Game Play Enjoy » en charge des travaux qui va fournir des modules avec une finition haut de gamme en acier galvanisé de meilleure qualité que celle thermolaquée prévue initialement et ce pour le même prix. Les élus saluent ce geste commercial très appréciable.

M. Olivier SAC-DELHOMME en profite pour rappeler la journée festive qui sera organisée par l'association ARRV (Association Aide aux Réfugiés en Région Vaisonnaise) le samedi 15 juin 2019 à l'aire de jeux espace Daladier.

Mme Mireille DIEU revient sur la demande portée par un camp scout belge pour occuper cet espace la seconde quinzaine de juillet prochain et disposer du stade pour installer leur campement en contrepartie de travaux gratuits pour la commune. Aussi, Mme la Première adjointe a été surprise de prendre connaissance de la réponse négative portée par l'association du skate-park, qui avait été sollicité pour avis, directement adressée au responsable du camp scouts. Olivier SAC-DELHOMME rappelle que la venue des scouts belges, il y a 7 ans, était possible, car le stade actuel n'était qu'un terrain vague propice au camping, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. D'autre part il souligne que l'accueil des scouts nécessite de la disponibilité et demande qui en aurait (?), si la réponse était favorable.

M. Le Maire fait le lien avec le dossier du skate-park qu'il a défendu auprès de l'intercommunalité pour l'obtention d'une aide financière. En effet, les actes de vandalisme récurrents ont un coût pour cette association et il serait bienvenu que la commission « Affaires scolaires, Jeunesse, Sports et Loisirs » de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux puisse lui apporter son concours. Mme Rosy GIRAUDEL, déléguée à ladite commission intercommunale siègera lors de la séance du 18 mars prochain. Mme Mireille DIEU rappelle la subvention exceptionnelle de 1500 € que la commune avait versée l'année dernière pour participer à la rénovation de certains modules.

- **Commission des Affaires scolaires**

Mme Rosy GIRAUDEL rappelle que la campagne d'inscriptions scolaires est lancée (cf. site internet de la mairie) et qu'il y a déjà 6 élèves de petite section qui doivent rentrer en septembre prochain.

Il y a de nombreuses sorties « cinéma » prévues pour les 3 classes ainsi que la classe découverte qui aura lieu à Lus-la-Croix-Haute du 03 au 07 juin 2019 avec le thème « course d'orientation en montagne ».

Très prochainement, la présentation de « l'atelier Danse », conduit par le professeur de danse, Mme Françoise MURCIA, en partenariat avec « Arts Vivants en Vaucluse » et « Éclats de Scènes » se déroulera pendant le festival des Conviviales ce 22 mars à 19h00.

Par ailleurs, l'école participe le 21 mars 2019 au concours national « Kangourou des mathématiques » pour les élèves des classes élémentaires.

Le 04 avril 2019, le carnaval aura lieu et les petites sections qui feront leur rentrée scolaire en septembre prochain seront conviées et la fête de l'école est prévue le 29 juin 2019.

De plus, sur l'initiative de la mairie qui s'est rapproché du SDIS 84 (service départemental d'incendie et de secours), une matinée de sensibilisation a été organisée le 8 mars dernier avec les élèves.

Mme Rosy GIRAUDEL transmet les remerciements de l'équipe éducative au personnel communal et aux élus concernant les travaux qui sont effectués régulièrement à l'école.

Au sujet des travaux, M. Daniel LABIT-BARTHALOIS évoque les devis reçus concernant la réfection des toitures de l'école, du préau et du garage. Il s'interroge sur l'analyse des devis et sur la pertinence de faire appel à un expert afin de s'assurer que les travaux annoncés dans les devis reçus répondent bien aux nécessités des travaux à effectuer. Cependant, certains élus rappellent les délais d'intervention d'un expert alors qu'il y a des dates butoirs concernant les dossiers de subventions à envoyer en Préfecture, au Conseil Départemental et au Conseil régional. Mme Mireille DIEU se propose de consulter l'assurance souscrite par la commune pour obtenir des renseignements concernant l'intervention d'un expert.

- **Commission des Finances**

M. Gérard MARTIN expose à l'assemblée les divers scénarios d'élaboration du budget communal qu'il a établi en fonction des projets de travaux portés par les commissions et de l'obtention ou non des subventions.

Cela concerne:

- la réfection des chemins communaux pour lequel va être demandé une subvention au Conseil Départemental,
- la rénovation des toitures pour lequel va être demandé une subvention auprès de la Préfecture et conjointement à la Région PACA,
- les travaux de l'église pour lesquels des subventions vont être demandés conjointement à la Préfecture, au Département et à La Région,
- l'aménagement de l'aire de jeux qui a déjà bénéficié d'une subvention régionale,
- la dotation pour ses outils numériques avec une participation de l'État,
- des aménagements autour de la zone sous le château avec un chemin pédestre reliant le village à l'aire de jeux,
- le projet de parking près du château qui a été chiffré aux alentours de 100 000 € par l'Agence Routière de Vaison-la Romaine et cet investissement, en l'état, est reporté pour l'instant,
- les travaux de transformation de La Poste en Relais Postal Commerçant qui va bénéficier d'une aide de La Poste pour les travaux principaux,
- les petits travaux au cabinet des professions libérales de la salle Garcia qui sont déjà engagés, à l'espace Daladier, etc.
- l'installation d'un système de climatisation réversible à l'hôtel de ville (bureaux et salle Pierre Bertrand),
- l'habillage des containers des ordures ménagères,
- l'installation de nouvelles bornes à incendie.

Église : Il faut prendre en compte que les dossiers de catastrophes naturelles concernant l'église n'ont pas été acceptés par les assurances. Cependant, un diagnostic rendu par un expert va permettre aux entreprises qui sont déjà venues d'affiner leurs devis en prenant en compte les préconisations de l'expert. Il est convenu de transmettre ce diagnostic aux membres du conseil municipal.

Pour ce qui est de l'aménagement de la voirie de la zone sous le château, M. le Maire souligne qu'il ne paraît pas nécessaire de maintenir la réserve de 20 000 €, les travaux de voirie étant difficilement réalisables cette année.

L'autofinancement communal pour cette année est estimé à 130 000 € avec une récupération du FCTVA de 68 000 €. Il va falloir décider, avant le vote du budget, des travaux qui pourraient être réalisés en fonction de l'octroi ou non des diverses subventions

Après discussion, pour ce qui est des travaux d'élagage des platanes de la place de la Libération, il est décidé de faire appel à M. Jean-Paul WAANDERS (Sablet) pour effectuer ces travaux pour un coût TTC de 1 220 €. M. Olivier SAC-DELHOMME présente à l'assemblée la nécessité d'installer un volet roulant au Cigalon, ce que valide le Conseil municipal en choisissant l'entreprise Bezin (Vaison-la-Romaine) pour un coût HT de 830.83 € soit 997 € TTC.

M. Jean-Laurent MACABET évoque le dossier du débroussaillage annuel et le choix de l'entreprise n'est pas arrêté car M. Étienne RENET se propose de discuter le prix avec une des sociétés.

Pour finir sur le chapitre des travaux, Mme Sylvie Bouffiès précise que M. Gilles Eysseric a repeint les portes du Café du Centre qui ne bénéficiaient pas de la même teinte que les volets. Elle explique ensuite que l'entreprise de menuiserie « Ille » a bien effectué la reprise des marches de l'escalier menant au premier étage. M. Gérard MARTIN apprécie que cela soit fait, car la responsabilité de la mairie en cas de chute ne peut plus être engagée puisque les marches respectent la hauteur réglementaire. Mme Mireille DIEU rappelle que cela avait été un point relevé par le bureau de contrôle de l'APAVE et qu'il convenait en effet d'y remédier.

M. Claude CELLIER prend la parole pour expliquer qu'il y a eu une fuite très importante sur une borne de sulfatage et que malgré l'appel du Syndicat RAO, l'intervention a tardé ; ce qu'il déplore. C'est l'Agent technique Rémi LAVAUD qui a fini de réparer la fuite.

- **Affaires Générales :**

Mme Mireille DIEU évoque les nombreuses réunions de la commission dédiée aux travaux du local communal occupée par La Poste et donne la parole à M. Daniel LABIT-BARTHALOIS qui expose rapidement les divers devis reçus. Il est entendu que lorsque les choix de la commission seront arrêtés, ceux-ci seront soumis à l'approbation du Conseil municipal. La remise des clés du local est prévue au 20 mars prochain. Un état des lieux devra être fait.

## **VII/ Questions diverses**

Pour l'installation du nouveau défibrillateur, la communauté de communes Vaison-Ventoux va organiser plusieurs séances pour sensibiliser le grand public à son utilisation. Cela se déroulera donc le samedi 30 mars :

- À 9h30 à la Mairie de Rasteau.
- À 14h00 à la Mairie de Saint-Léger-du-Ventoux.
- À 17h00 au siège de la Communauté de communes à Vaison-la-Romaine.

Cette information sera relayée par l'intercommunalité, porteuse du projet auprès de la population.

La place Yves TARDIEU a récupéré la totalité de son espace public dédié aux piétons grâce à l'intervention des Services techniques soutenus par la cave coopérative qui a prêté l'engin nécessaire. La circulation est plus fluide lors des entrées et sorties scolaires. M. Jean-Louis VOLLOT a d'ailleurs remercié M. le Maire par courrier.

### VIII/ Agenda :

- Le festival « Les Conviviales » se déroulera du 22 mars au 04 avril 2019 sur les communes de Séguret, Buisson et Villedieu,
- Invitation de Rasteau : inauguration de la station de lavage le 13 mars 2019,
- Invitation Saint-Romain-en-Viennois : cérémonie commémorative de la Sainte-Croix à 15h00 le samedi 23 mars 2019 : MM. le Maire et Claude CELLIER s'y rendront,
- Invitation Puyméras : inauguration de la STEP et réhabilitation du Café de la Poste en 4 logements avec le Conseil Départemental, le 26 mars à 10h30,
- AG Confrérie des Louchiers : 29 mars 2019 à 18h00 - CCVV ; transmis au Comité des Fêtes,
- Fête de l'Amitié organisée par l'association paroissiale les 30 et 31 mars 2019 : veillée avec allumage de la flamme de l'Amitié le samedi à 20h00. Le dimanche : messe à 11 h, à l'église, suivie d'un repas paella, à la Maison Garcia,
- Remise des registres paroissiaux le 2 avril à 15h00 en mairie - Cercle Généalogique de Vaucluse -Relevés de 1644 à 1792,
- Réunion pour les correspondants Défense organisée par la Délégation militaire départementale de Vaucluse : 4 avril 2019 à 18h00, Espace culturel à Vaison-la-Romaine,
- Course cycliste le 02/06/2019, Championnat de Vaucluse UFOLEP,
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Fait à Villedieu, le 18 mars 2019

Monsieur le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Villedieu, Vaucluse. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE VILLEDIEU' and '83130 Vaucluse'. A black ink signature is written over the seal.

Pierre ARNAUD.